

**REGLEMENT DU CONCOURS DES CABINETS D'AVOCAT INNOVANTS 2022
ORGANISE PAR LE RESEAU EUROJURIS**

Article 1 – Organisateur du Concours

Le Concours des Cabinets d'Avocats Innovants 2022 est organisé par le réseau EUROJURIS FRANCE.

Le Réseau EUROJURIS FRANCE regroupe plus de 110 Cabinets d'Avocats répartis sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM TOM, ainsi que des Correspondants Commissaires de justice. EUROJURIS rassemble des professionnels du droit connectés localement et reconnus pour leur savoir-faire.

Le siège social d'EUROJURIS FRANCE est situé au 45 Quai des grands Augustins 75006 PARIS.

Article 2 – Objectif du Concours des Cabinets d'Avocat Innovants 2022 EUROJURIS

L'objectif de ce Concours est de permettre à deux cabinets d'Avocats présentant une innovation pertinente, en lien, par exemple, avec la relation-client, les outils technologiques utilisés, l'offre de service présentée, ou encore l'organisation même du cabinet, de pouvoir bénéficier d'une adhésion gratuite au réseau EUROJURIS pendant une année.

Article 3 – Déroulement du Concours des Cabinets d'Avocat Innovants 2022 EUROJURIS

Les candidatures seront ouvertes du 11 octobre 2022 au 20 novembre 2022.

Les candidats devront envoyer par courriel un dossier de présentation ou une vidéo de présentation, à l'adresse suivante : president@eurojuris.fr Un E-mail de confirmation sera envoyé à la réception du dossier.

Le Concours ne sera maintenu qu'à la condition d'avoir reçu 5 dossiers de candidatures. Une fois les candidatures closes, les deux Lauréats seront sélectionnés par les membres du Bureau d'EUROJURIS, lors de sa séance du 2 décembre 2022.

S'il l'estime utile, le Bureau pourra décider d'entendre les candidats en visioconférence lors de cette séance, avant de délibérer sur les Lauréats sélectionnés. Un mail en ce sens sera envoyé aux candidats au moins 10 jours à l'avance.

Les candidatures seront retenues suivant des critères de pertinence et de diversité des innovations.

Conformément au règlement intérieur du réseau EUROJURIS, les candidatures seront soumises à l'aval des avocats du même Barreau d'appartenance pour éviter toute concurrence entre les membres d'un même Barreau.

Les résultats de ce Concours seront communiqués à tous les candidats dans un délai de 10 jours suivant la délibération.

Les deux Lauréats bénéficieront alors d'une adhésion gratuite d'une année, au réseau EUROJURIS, ainsi que d'une large communication sur leur entrée dans le réseau auprès des membres et via les réseaux sociaux.

Ils auront également la possibilité de s'inscrire au congrès annuel EUROJURIS qui se tiendra du 26 au 28 janvier 2023 à ROME, au cours duquel ils pourront présenter leur cabinet. Faute de pouvoir s'y inscrire, ils auront également la possibilité de faire cette présentation en visioconférence.

Article 4 - Conditions de participation au Concours des Cabinets d'Avocat Innovants 2022 EUROJURIS

Pour être candidat au Concours des Cabinets d'Avocat Innovants 2022 EUROJURIS, il faut être Avocat en exercice à titre individuel ou en cabinet, inscrit dans un barreau français et présenter une innovation au nom du Cabinet.

L'innovation présentée doit respecter strictement la déontologie de la profession d'avocat et les textes la régissant.

Article 5 – Communication

Les candidats acceptent que leur dossier et leur présentation soient transmis aux Avocats du même Barreau pour obtenir leur aval.

Les Lauréats acceptent que leur logo de cabinet, les photos, et vidéos soient reproduits en vue de leur présentation au congrès EUROJURIS.

Article 6 – Publication du présent règlement

Le présent règlement intérieur sera déposé auprès de l'étude
CHASTAGNARET - ROGUET - CHASTAGNARET - MAGAUD
Commissaires de Justice
45 rue Vendôme
69006 LYON

et accessible sur le site de l'étude : [Règlement jeux concours \(crcm-justice.fr\)](http://crcm-justice.fr)

Article 7 – Données personnelles

Les données personnelles renseignées dans le formulaire d'inscription des Participants seront conservées par EUROJURIS France et pourront être communiquées à des tiers (huissier de justice et prestataire technique nécessaires à l'organisation du Concours) exclusivement dans le cadre de la participation au Concours.

EUROJURIS France s'engage à ce que ces données ne soient ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit. Les Participants pourront s'adresser à EUROJURIS France pour que leurs données soient modifiées ou supprimées à la fin du concours. Les informations recueillies ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires sauf accord express de la personne concernée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore délimitation de traitement. Les Participants peuvent également, à tout moment, retirer leur consentement ou exercer leur droit d'opposition au traitement de leurs données.

Afin d'exercer leurs droits quant au traitement de leurs données personnelles, les Participants pourront ainsi contacter Benjamin ENGLISH, Président de Eurojuris France, 45 Quai des Grands Augustins 75006 Paris.